

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

**Compte-rendu de la réunion plénière de la CLI du CEA-ILL**

<b>Date de la réunion</b>	Mercredi 21 mars 2018	
<b>Lieu de la réunion</b>	CEA	
<b>Rédacteur du compte-rendu</b>	Alain Perroud/Ariane Pont	<b>Date de diffusion du compte-rendu</b> 23 mai 2018

<b>Participant</b>	<b>Fonction / collègue</b>
M. Peyrin	Président de la CLI-Collège des élus
M. Macé	Conseiller départemental-Collège des élus
M. Girardot	Directeur CRIIRAD-Collège des associations de défense de l'environnement
Mme Gehin	Présidente de la FRANA Isère
M. Grand	Président de l'Union de quartier Champaviotte, Saint Egrève
Mme Romera	Présidente du Comité des habitants de Fontaine et représentante du Maire de Fontaine
M. Tournebize	Directeur adjoint du CEA
M. Charléty	Chef du service de la plate-forme Nanosécurité, CEA
M. Schober	Directeur de l'ILL
M. Estrade	Directeur-Adjoint de l'ILL
M. Guyon	Chef de la Division réacteur ILL
M. Tribolet	Chef du Service radioprotection, sécurité, environnement ILL
M. Desbriere	ILL
M. Escoffier	Adjoint à la cheffe de Division ASN-Lyon
M. Dufour	ASN-Lyon
M. Pereira	Inspecteur - Division ASN-Lyon
M Roche	Représentant CFDT ILL
M Marion	Représentant du Président de Grenoble-Alpes-Métropole
Mme Comparat	Représentante du Maire de Grenoble
M Girardot	Représentant du Président de la CRIIRAD
M De Choudens	Représentant le Président de l'IRMA
M Burel	Représentant le Président de la SFEN
Mmes Brun et Cœur, M Rogez	Représentant le Président de l'union de Quartier Arago, Jean Macé, Martyrs

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

Mme Pont	Cheffe du Service APOR, DPM, Département de l'Isère, secrétaire de la CLI
M. Perroud	Service APOR, DPM, Département de l'Isère, secrétaire de la CLI

**Excusés** : MM. Coigné, Duranton, Savin, Blanc, Causse, Veyrat, Nifenecker, Bourguignon, Mmes Haller, Piro (Préfecture de l'Isère).

### **A l'ordre du jour**

- 1.** Introduction du Président de la CLI
- 2.** Validation du compte rendu de la réunion du 18 octobre 2017
- 3.** Présentation du budget 2018
- 4.** Nouvelles de l'ANCCLI
- 5.** Désignation complémentaire des représentants de la CLI à l'ANCCLI
- 6.** Activité des sites
  - a. ILL, compte rendu d'activité de l'exploitant
  - b. ILL, bilan des inspections de l'ASN, avis de l'ASN sur la sûreté de l'ILL
  - c. CEA : point sur le démantèlement des STED et les procédures à venir
- 7.** Retour sur la réunion publique du 13 novembre 2017

## **COMPTE-RENDU**

Le Président de la CLI, Jean-Claude Peyrin, remercie les personnes présentes à cette réunion plénière de la CLI du CEA-ILL, excuse les personnes n'ayant pu se rendre disponibles, et ouvre la séance par un tour de table de présentation.

### **VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 18-10-2017 :**

Le compte-rendu de l'assemblée plénière précédente, qui s'est tenue le 18-10-2017, est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

### **PRESENTATION DU BUDGET 2018**

Créé le 21 mars 2018	Créé par Ariane Pont	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière CLI CEA-ILL 21 mars 2018	Page 2 sur 7

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

Le secrétariat de la CLI présente le budget 2018 pour information des membres de la CLI.

Points notables :

- lettre de la CLI : n'ayant pu être rédigée en 2017, le montant de cette lettre est reporté en 2018 (6000€). La diffusion de cette lettre d'information est prévue au printemps 2018.
- orientation : le Président de la CLI signale qu'il a souhaité un basculement des crédits de la fonction bureautique (comptes rendus des réunions réalisés à présent en interne) vers un accompagnement technique par le prestataire NUDEC. Ainsi, la CLI pourra bénéficier d'une analyse technique sur des sujets nécessitant un regard d'expert.

## **NOUVELLES DE L'ANCCLI**

Deux rencontres sont programmées prochainement à Paris :

- le colloque « nucléaire et santé » : le 22 mars 2018. Aucun membre de la CLI du CEA-ILL ne sera présent.
- La réunion des chargés de mission des CLI : le 3 avril 2018. Cette réunion se tenant sur une journée de grève annoncée de la SNCF, il n'est pas certain qu'elle soit maintenue.

## **DESIGNATION COMPLEMENTAIRE DES REPRESENTANTS DE LA CLI A L'ANCCLI**

Le 18 octobre 2017, la CLI a acté la désignation de M. Niefenecker (collège des associations de défense de l'environnement) et de M. Burel (collège des experts et des représentants du monde économique) comme ses représentants auprès de l'ANCCLI.

La désignation complémentaire d'un représentant du collège des élus est indispensable au regard des statuts de l'ANCCLI pour que cette représentation soit officiellement actée.

M. Peyrin se propose comme titulaire, suppléé par M. Macé. **La CLI approuve cette désignation.**

En ce qui concerne le collège des représentants du personnel, M Roche propose de faire un retour au secrétariat de la CLI.

## **ILL - COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2017 DE L'EXPLOITANT**

Un seul cycle a été réalisé au début 2017, suivi par une longue période de maintenance. Le redémarrage du réacteur a été opéré début 2018.

Evénements notables : un essai de l'étanchéité de l'enceinte (essai quinquennal), la préparation du réexamen de sûreté.

### **Bilan des écarts constatés / bilan des événements significatifs**

L'ILL signale que l'événement principal survenu en 2017 a été le blocage d'un élément combustible dans sa hotte : l'ILL a mené l'analyse des causes de cet événement. Le moyen de maîtrise élaboré suite à cette analyse est désormais appliqué à toutes les hottes utilisées par l'exploitant.

Le changement d'un doigt de gant a également conduit à une contamination d'un niveau de bâtiment réacteur (niveau supérieur, sur une surface de 60m de diamètre).

Enfin un départ de feu est survenu et a suscité une large campagne de sensibilisation en interne notamment sur les équipements, accompagné d'un remplacement de certaines prises électriques.

Début 2018, deux événements ont été déclarés : un travail en zone réglementée effectué sans dosimètre, et un défaut d'étiquetage et d'emballage de déchets nucléaires.

### **Point particulier sur le dossier de réexamen de sûreté**

Créé le 21 mars 2018	Créé par Ariane Pont	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière CLI CEA-ILL 21 mars 2018	Page 3 sur 7

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

L'analyse décennale de sûreté a amené un volume conséquent de contrôles divers. L'étude incendie doit notamment être finalisée rapidement. L'ILL a ainsi exposé un plan ambitieux d'engagements révisant les règles générales d'exploitation du réacteur.

**Bilan des inspections de l'ASN**

L'ILL remercie l'ASN pour la réactivité des autorisations obtenues sur des dossiers à forts enjeux.

Point sur le système de management intégré (SMI) : une nouvelle Cellule Qualité Sûreté Risques a été créée au sein de l'ILL. De plus, la mise à jour de notes d'assurances de la qualité, la rédaction de nombreux processus ont été réalisées en 2017. Le SMI a de fait pu être mis en application en novembre 2017. Des audits et des vérifications ont été réalisées, avant un élargissement à venir à tout l'ILL via des formations auprès des équipes durant l'année 2018.

**Point sur les rejets**

L'ILL indique que les rejets de tritium sont en baisse (via une surveillance en temps réel et un suivi en continu), de même que les rejets gazeux. Les rejets liquides sont stables, de même que la dosimétrie opérationnelle des personnels travaillant à l'ILL.

Le rapport loi TSN, obligation de l'exploitant, est diffusé largement auprès des membres de la CLI. L'ASN recommande la lecture de ce rapport afin de disposer de toutes les mesures effectuées.

**ILL - BILAN DES INSPECTIONS DE L'ASN, AVIS DE L'ASN SUR LA SURETE DE L'ILL**

**Bilan des inspections**

Neuf inspections ont été réalisées en 2017 par l'ASN, dont deux inopinées.

L'ASN note que la préparation et le déroulement des inspections sont satisfaisants. Une nette amélioration de la qualité des réponses est remarquée. Un axe de progrès est signalé sur le solde effectif de certaines actions, indiquées finalisées par l'exploitant et constatées comme non finalisées lors des inspections.

**Bilan des événements significatifs**

Dix événements significatifs ont été déclarés en 2017 : neuf concernent la sûreté, dont un classé au niveau 1 de l'échelle INES. Deux événements ont été déclarés par l'ILL à la demande de l'ASN. Il est à noter qu'aucun événement n'a eu de conséquences sur l'environnement, les travailleurs ou le public.

L'ASN note que les engagements pris sont mieux suivis par l'exploitant. La définition d'un SMI (système de management intégré) robuste, à rendre opérationnel en 2018, la création de la cellule dédiée et l'utilisation d'un nouvel outil informatique permettront de répondre aux axes d'amélioration signalés.

**Point sur la mise en demeure de l'ASN en cours**

Cette démarche fait suite à quatre écarts constatés lors de l'inspection de juillet 2017 :

- Pompage dans la nappe du Drac pour réaliser des essais avant d'obtenir les autorisations nécessaires.
- Modification de la hotte de manutention de l'élément combustible sans autorisation de l'ASN.
- Essais de chargement du château TIRADE (transport de déchets) sans demande de mise en place préalable auprès de l'ASN.
- Réalisation de travaux du circuit d'eau de secours et de renoyage ultime avant l'autorisation de l'ASN.

L'ASN a considéré que l'organisation en place à l'ILL en 2017 ne permettrait pas d'assurer une rigueur suffisante dans le processus de modification de l'installation. Une mise en demeure a été

Créé le 21 mars 2018	Créé par Ariane Pont	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière CLI CEA-ILL 21 mars 2018	Page 4 sur 7

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

proposée au collège des commissaires de l'ASN, signée le 6 février 2018. Cette mise en demeure, notifiée le 15 février, demande à l'ILL de modifier son organisation dans un délai de 4 mois. L'exploitant doit désormais présenter un dossier à l'ASN résumant les mesures mises en place.

**Questions / réponses :**

**Question de M. Peyrin :** Les améliorations actuellement en cours à l'ILL répondent-elles à la mise en demeure posée par l'ASN ?

**Réponse de l'ILL :** Beaucoup d'opérations seront réalisées en 2018. Les écarts constatés l'ont été en juillet 2017, la mise en place du SMI s'est faite en novembre. L'ILL ayant commencé à travailler sur ce processus de modification dès juillet 2017, le planning posé par l'ASN dans le cadre de la mise en demeure sera donc tenu. Le processus fera l'objet d'un contrôle de l'ASN à la fois dans le cadre du dossier proposé par l'ILL et d'une vérification de terrain (inspection inopinée pour vérifier la mise en place de l'organisation dans le temps).

**Question de Mme Coeur :** Comment l'ILL explique-t-il que le cadre réglementaire n'ait pas été respecté ?

**Réponse de l'ILL :** Il convient de préciser que l'écart a été constaté sur les modifications d'exploitation uniquement. Le niveau de sûreté de l'ILL a été largement augmenté par les travaux post-Fukushima. La mise en demeure a bien pour objet de s'assurer que la situation rencontrée ne se renouvellera pas.

**Réponse de l'ASN :** Le mécanisme d'autorisation est prévu pour que toute modification pour améliorer la sûreté soit faite en toute sécurité et dans le respect des règles. D'autres dossiers précédents ont pu aussi mettre en exergue certains manquements, d'où l'approche graduée mise en place par l'ASN dans ce dossier. Le rôle d'une mise en demeure est bien le rappel à la règle, et il est le préalable à une sanction pénale (délict). Il faut bien noter toutefois que l'ILL n'a pas créé de situation à risque majeur.

**Question de M. Girardot :** L'exploitant pourrait-il intégrer des éléments de suivi environnemental (tritium dans l'eau, par exemple) dans sa présentation de bilan d'activité ?

**Réponse de l'ASN :** Le bilan TSN est diffusé en mai / juin de chaque année, ainsi qu'un bilan environnemental (à la même période). Ces bilans sont envoyés aux membres de la CLI et consultables auprès du secrétariat de la CLI.

**CEA - POINT SUR LE DEMANTELEMENT DES STED ET LES PROCEDURES A VENIR**

**Avancement du projet Passage**

Le LAMA a été déclassé en février 2018. L'exploitant signale qu'il ne reste que deux INB à déclasser (n° 36 et 79), correspondant à la STED. La zone dite « Diamant » de la STED voit un marquage résiduel persister.

Une inspection de l'ASN et de l'IRSN a été réalisée le 29 septembre 2017 : trois échantillons ont été prélevés, deux en cours d'analyse par l'IRSN et le CEA et un échantillon témoin.

Le CEA communique les résultats de son échantillon, similaire à ceux de l'ASN sur le plan de la radioactivité. Trois traceurs marquants ont été relevés : le césium 137, le plutonium 238, le strontium 90. Le Césium 137 est en dépassement par rapport aux critères, empêchant ainsi un déclassement de la zone Diamant en zonage déchet sans servitude.

Créé le 21 mars 2018	Créé par Ariane Pont	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière CLI CEA-ILL 21 mars 2018	Page 5 sur 7

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

L'exploitant indique que le dossier de déclassement est en cours de préparation, et qu'il sera transmis à l'ASN dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2018. Seule l'étude technico-économique est encore en cours de réalisation, les autres points étant terminés ou en fin de réalisation.

**Question de M. Peyrin :** Pourriez-vous donner des exemples de servitudes existantes avec des valeurs telles que celles relevées dans l'inspection ? Quelles seront les mesures prises ?

**Réponse du CEA :** Le CEA prévoit la mise en place d'un grillage avertisseur, et propose la contrainte suivante : ne pas pomper l'eau à cet endroit, formalisation obligatoire d'un dossier auprès de l'ASN si un travail est prévu en dessous du grillage avertisseur.

**Question de M. Girardot :** Quels critères ont présidé au choix des traceurs ?

**Réponse du CEA :** Les critères ont été ceux de l'activité antérieure du site. D'autres valeurs complémentaires ont été posées et évaluées également, non communiquées ici mais données à l'ASN, notamment des valeurs marquant le risque chimique.

**Réponse de l'ASN :** Le risque radioactif sera analysé, de même que le risque chimique (sur et hors site – possibilité de transfert), dont l'ASN attend les résultats.

**Question de M. Girardot :** Pourriez-vous préciser les effluents que recevait la STED ?

**Réponse du CEA :** La STED recevait, à l'époque de son fonctionnement, l'ensemble des effluents, y compris ceux de l'ILL. Le spectre des effluents est donc large.

**Question de M. Girardot :** Le grand public ainsi que la CLI auront-ils accès au dossier de demande de déclassement ?

**Réponse de l'ASN :** Le dossier complet (dont l'étude géologique) sera soumis à enquête publique, accompagné d'un avis de la CLI. Dans ce cadre, toutes les valeurs mesurées seront accessibles dans ce document. Le dossier de demande de servitude sera également joint et soumis à enquête.

**Question de M. Girardot :** L'avis de la CLI sera-t-il pris en compte par l'ASN ? Quelle date est prévue pour l'enquête publique ?

**Réponse de l'ASN :** La CLI sera consultée tant dans le dossier d'enquête publique que sur la servitude (prise par le Préfet avant le déclassement de l'installation). Cette enquête est envisageable en 2019.

## **RETOUR SUR LA REUNION PUBLIQUE DU 13 NOVEMBRE 2017**

### **Remarques sur les sujets pour la prochaine réunion publique :**

- Sujet « que faire en cas d'accident ? » : l'ASN signale qu'une nouvelle campagne de distribution d'iode pilotée par la DREAL sera organisée fin 2018. Dans ce cadre, une nouvelle brochure sera élaborée, ainsi qu'une information des citoyens différente des réunions publiques car le constat du peu de présences à ce format de rencontre est partagé.

Il est rappelé que les brochures rappelant les gestes d'urgence sont disponibles en Préfecture, ainsi que sur un site internet dédié, animé par la DREAL : [www.lesbonsreflexes.com](http://www.lesbonsreflexes.com)

- Sujet « Avenir du site du CEA » : le CEA signale que ce sujet n'est pas l'objet des préoccupations de la CLI puisque le site est dénucléarisé. De plus, l'enquête publique à venir en 2019 permettra aux citoyens d'être informés sur l'actualité du site.

Créé le 21 mars 2018	Créé par Ariane Pont	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière CLI CEA-ILL 21 mars 2018	Page 6 sur 7

**Département de l'Isère  
Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

L'élue à la Ville de Fontaine signale qu'un des freins exprimés à l'annonce de la réunion publique a été celui d'une réunion non accessible à des non spécialistes. L'attention doit donc être portée sur le rôle pédagogique et de vulgarisation de CLI.

L'annonce de la date de la réunion publique est prévue dans la lettre de CLI. Le Président demande de prévoir une information dans les journaux locaux (Dauphiné Libéré notamment).

**PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DES RENCONTRES**

**Prochaine réunion plénière de la CLI :**

**Prochaine réunion publique de la CLI :**

14 novembre 2018 à 18h00

Le secrétariat de la CLI note une vigilance à avoir afin de trouver un lieu accessible, également aux personnes en situation de handicap.

**Jean-Claude Peyrin**



Créé le 21 mars 2018	Créé par Ariane Pont	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière CLI CEA-ILL 21 mars 2018	Page 7 sur 7

